

## **De l'immigration étrangère parentale à la mobilité sociale des jeunes adultes : lignée familiale et dynamiques professionnelles individuelles au début des années 1990**

**Jean-Luc Richard, Anne Moysan-Louazel**

Les vingt dernières années ont montré l'acuité des débats sur le « devoir d'insertion » que la société française devrait avoir à l'égard des jeunes adultes, notamment ceux dont les parents furent immigrants (Marangé, Lebon, 1982). L'exploitation des données de l'échantillon démographique permanent (EDP) de l'INSEE, données issues de trois recensements successifs et contenant des informations de nature biographique sur les jeunes adultes et leurs parents permet de comparer d'une part la trajectoire des jeunes issus de l'immigration à celles de leurs pères, et d'autre part la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés à celle des enfants de Français de naissance (Richard, 1997b). Or, si le sujet est d'importance, la comparaison de la mobilité sociale ou intergénérationnelle des enfants d'immigrés, avec celle des enfants de Français de naissance est délicate. Si cette analyse conclut à une mobilité professionnelle ascendante des enfants d'immigrés et à des dynamiques de mobilité relativement proches entre les enfants d'immigrés et les enfants de Français de naissance, les résultats doivent cependant être relativisés tant les comparaisons sont rendues délicates par de nombreux éléments. L'apparente mobilité sociale des premiers est en partie expliquée par les départs de certains jeunes vers les pays d'origine des parents, phénomène sélectif. Elle est aussi probablement le résultat d'une évolution de la structure des emplois indépendante de la structure profonde de la mobilité. Par ailleurs, si la dynamique d'alignement des trajectoires est effective, elle est marquée par une précarisation croissante des situations pour tous les jeunes et en particulier pour les jeunes issus de l'immigration. Les résultats empiriques de toutes les études disponibles sur le sujet montrent indiscutablement que le mode de régulation du marché du travail n'est pas homogène et que la segmentation du marché du travail est une réalité aujourd'hui en France. Il semble ainsi indispensable de se reporter à la dynamique du marché du travail dans laquelle s'inscrivent ces évolutions pour en appréhender correctement le sens. Cette dynamique influence en effet directement la mobilité professionnelle des jeunes en général et des jeunes issus de l'immigration en particulier. Le marché du travail et, par conséquent, la mobilité sociale des jeunes issus de l'immigration, ont connu des évolutions importantes durant les décennies des années 1980 et 1990 : par conséquent, l'examen approfondi de leur relation doit se faire, selon nous, selon une approche diachronique. La première partie de l'article présentera la méthodologie retenue et certains résultats de l'exploitation de l'EDP. La seconde partie sera consacrée à l'exposé des nouvelles réalités du marché du travail et à la place des jeunes sur celui-ci. Nous montrerons que les caractéristiques des jeunes d'origine étrangère, pris dans leur ensemble, sur le marché du travail sont conformes à celles des autres jeunes actifs de France, certaines situations difficiles touchant cependant davantage certains jeunes issus des familles originaires du Maghreb. Les éléments réunis permettront une conclusion en termes de diversité ambivalente dans l'évolution de la situation des jeunes actifs issus de l'immigration.

## 1. Étudier la mobilité sociale des jeunes issus de l'immigration : méthodes et résultats

La catégorie socio-professionnelle enregistrée ne constitue qu'une approximation de la position sociale des agents économiques à un moment de leur trajectoire professionnelle. Le fait de croiser deux catégories socioprofessionnelles multiplie par deux l'imprécision, si ce n'est l'erreur (de La Gorce, 1993). Ce phénomène est général mais se trouve renforcé par le caractère déclaratif des réponses aux recensements successifs, sources de collecte des données ici présentées. Les rares travaux sur le sujet n'ont longtemps pu incorporer un élément essentiel, les nombreux départs hors de France effectués, seul ou en famille, par ces jeunes adultes. L'EDP, constitué, recensement après recensement, de données individuelles (et sur les familles ou ménages), a permis cette étude, à partir d'un échantillon de 15345 enfants âgés de 4 à 18 ans en 1975 et grandissant alors dans une famille dont la personne de référence (« le chef » disait-on à l'époque, y compris dans la statistique officielle) était étrangère ou française par acquisition. Un échantillon « témoin » de taille équivalente et constitué de jeunes des mêmes générations, mais élevés dans une famille dont le « chef » était français de naissance, a permis les comparaisons effectuées. Les dynamiques individuelles sont en partie conditionnées par les appartenances communautaires d'origine mais on oublie trop souvent l'importance de la mobilité géographique internationale (non marginale) dans l'explication de la mobilité sociale effective ou apparente, si l'on n'étudie que les seules personnes restées vivre dans un seul pays d'observation. Les immigrés et leurs enfants les moins bien insérés dans le monde du travail partent facilement vers le pays d'origine parental : 28 % des fils d'ouvriers de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission dans l'EDP corrigés. Si ce phénomène concerne les plus en difficulté sur le marché du travail, il concerne aussi, à l'autre extrémité de l'échelle sociale, les fils de cadres supérieurs, souvent issus d'ailleurs de pays développés de l'OCDE. Près d'un tiers (32 %) des fils de cadres supérieurs de 1975 sont absents de l'EDP en 1990, une fois les effets de l'omission corrigés (tableau 1). Par contre, les fils et surtout filles des « cadres moyens » (la catégorie actuelle est désormais celle des professions intermédiaires), sont ceux et celles qui partent le moins (tableau 2). Des analyses économétriques ont permis de mettre en évidence ces divers phénomènes, toutes choses égales par ailleurs (Richard, 1998a). Ces parents immigrés « cadres moyens » ont souvent connu une mobilité sociale depuis des catégories moins prestigieuses de l'échelle sociale. Ainsi, la comparaison de la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés, avec celle des enfants de Français de naissance est difficile à réaliser, car les nombreux départs hors de France effectués par les familles immigrées ne peuvent être négligés. Parmi les jeunes issus de l'immigration, la mobilité intergénérationnelle est vécue d'une manière relativement similaire par ceux nés en France et par ceux entrés enfants en France car les dynamiques sont ramenées à une comparaison entre la situation individuelle de chacun et celle que le père a connue, après sa migration. Cependant, les départs hors de France concernent davantage les jeunes eux-mêmes entrés enfants en France.

La mobilité professionnelle intergénérationnelle des personnes issues de l'immigration doit être analysée en considérant les deux dimensions suivantes de la comparaison : d'une part, la mise en relation des trajectoires des jeunes issus de l'immigration par rapport à celle du père, d'autre part, la confrontation entre la mobilité intergénérationnelle des enfants d'immigrés restés en France et celle des enfants de Français de naissance. L'étude de la mobilité professionnelle des *jeunes issus de l'immigration* doit être analysée en tenant compte de ce que furent les trajectoires rarement très ascendantes de leurs pères. Les différences selon les origines nationales sont faibles, tandis que, parmi les pères, pendant cette même période, ce sont les immigrés portugais qui ont connu la plus forte ascension sociale, en partie expliquée par le très bas niveau de leurs premiers emplois (passage courant de la catégorie « ouvrier non qualifié » à celle d' « ouvrier qualifié »)<sup>1</sup>.

---

1. Voir Maurin (1991).

**Tableau 1 – Situation des hommes d’origine étrangère en 1990  
selon la CSP du « chef de famille » (CDF) en 1975**

CSP ou statut des fils de 24 à 33 ans en 1990	CSP du CDF en 1975							
	Profession agricole	Patron artis. commerçant	Prof. lib. cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Profession agricole	9 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pat. - comm. – artisan	4 %	11 %	8 %	5 %	8 %	3 %	0 %	4 %
Prof. lib. – cad. sup.	2 %	8 %	<b>25 %</b>	17 %	6 %	2 %	6 %	3 %
Cadre moyen	9 %	13 %	12 %	<b>18 %</b>	16 %	11 %	9 %	11 %
Employé	4 %	5 %	2 %	9 %	8 %	6 %	10 %	6 %
Ouvrier	<b>41 %</b>	<b>28 %</b>	5 %	13 %	<b>25 %</b>	<b>36 %</b>	<b>33 %</b>	<b>35 %</b>
Personnel service	0 %	1 %	0 %	1 %	1 %	1 %	7 %	1 %
Chômeur	5 %	6 %	5 %	5 %	9 %	8 %	7 %	13 %
Inactif	3 %	5 %	12 %	6 %	5 %	3 %	8 %	3 %
Total présents 1990*	76 %	77 %	68 %	74 %	77 %	72 %	79 %	77 %
Absents 1990 / pop. 1975*	24 %	23 %	32 %	26 %	24 %	28 %	21 %	23 %

Le tableau se lit en colonnes. \* Données corrigées de l’omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 2 – Situation des femmes d’origine étrangère en 1990 selon la CSP du CDF en 1975**

CSP ou statut des filles de 24 à 33 ans en 1990	CSP du CDF en 1975							
	Profession agricole	Patron artis. commerçant	Prof. lib. cad. sup.	Cadre moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif
Profession agricole	1 %	0 %	1 %	1 %	0 %	0 %	0 %	0 %
Pat. - comm. - artisan	2 %	2 %	1 %	1 %	0 %	2 %	7 %	1 %
Prof. lib. - cad. sup.	0 %	5 %	<b>22 %</b>	11 %	5 %	2 %	2 %	2 %
Cadre moyen	7 %	19 %	20 %	12 %	12 %	7 %	6 %	6 %
Employé	<b>18 %</b>	<b>24 %</b>	12 %	<b>25 %</b>	<b>33 %</b>	<b>23 %</b>	<b>30 %</b>	<b>24 %</b>
Ouvrier	8 %	4 %	2 %	1 %	4 %	10 %	4 %	7 %
Personnel service	5 %	2 %	0 %	4 %	2 %	4 %	3 %	3 %
Chômeur	<b>18 %</b>	12 %	6 %	10 %	10 %	13 %	8 %	16 %
Inactif	12 %	13 %	11 %	19 %	17 %	14 %	15 %	18 %
Total présents 1990*	71 %	82 %	74 %	85 %	83 %	74 %	75 %	77 %
Absents 1990 / pop. 1975*	29 %	18 %	26 %	15 %	17 %	26 %	25 %	23 %

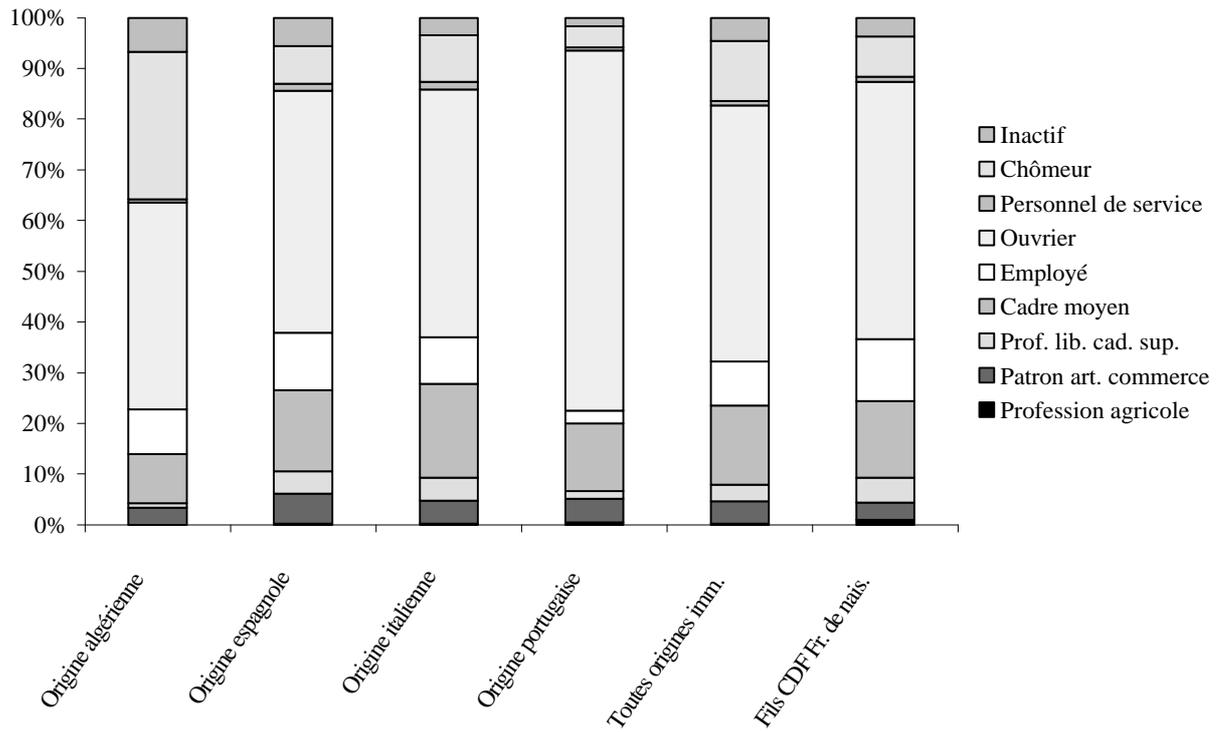
Le tableau se lit en colonnes. \* Données corrigées de l’omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

Notre étude sur la mobilité sociale observée des jeunes issus de l’immigration ne nous permet pas d’isoler la fluidité sociale et nous nous limitons donc à une analyse de la mobilité sociale telle qu’elle est affectée par l’évolution de la distribution socioprofessionnelle entre les immigrés et leurs enfants. À ce titre, nous ne pouvons donc vérifier s’il est exact que la mobilité sociale observée depuis vingt-cinq ans n’est pas réductible à la transformation de la structure de l’emploi mais qu’elle correspond à une atténuation de la tendance à la reproduction dans la plupart des groupes sociaux, c’est-à-dire à une augmentation de la fluidité sociale, ainsi que l’affirme L.-A. Vallet (1999). Contrairement à leurs parents venus en France avec la quasi-certitude d’y trouver un emploi, les enfants d’immigré(s), en particulier les jeunes hommes, conçoivent leur entrée dans la vie active comme une tentative d’acquisition d’un statut social de niveau supérieur à celui de leur père lorsque celui-ci est entré sur le territoire national (Wilpert, 1988). Ce souhait est particulièrement délicat à satisfaire. J. Marangé et A. Lebon signalaient en 1982 : « *Ainsi, la quasi-totalité des enfants de migrants débutent leur carrière avec une formation professionnelle analogue à celle de leurs parents et, en ce sens, on peut conclure à une certaine reproduction de la force de travail étrangère* » (Marangé, Lebon, 1982). Quelques chiffres du recensement de 1975 illustrent la validité de cette affirmation : à cette date, 72,5 % des

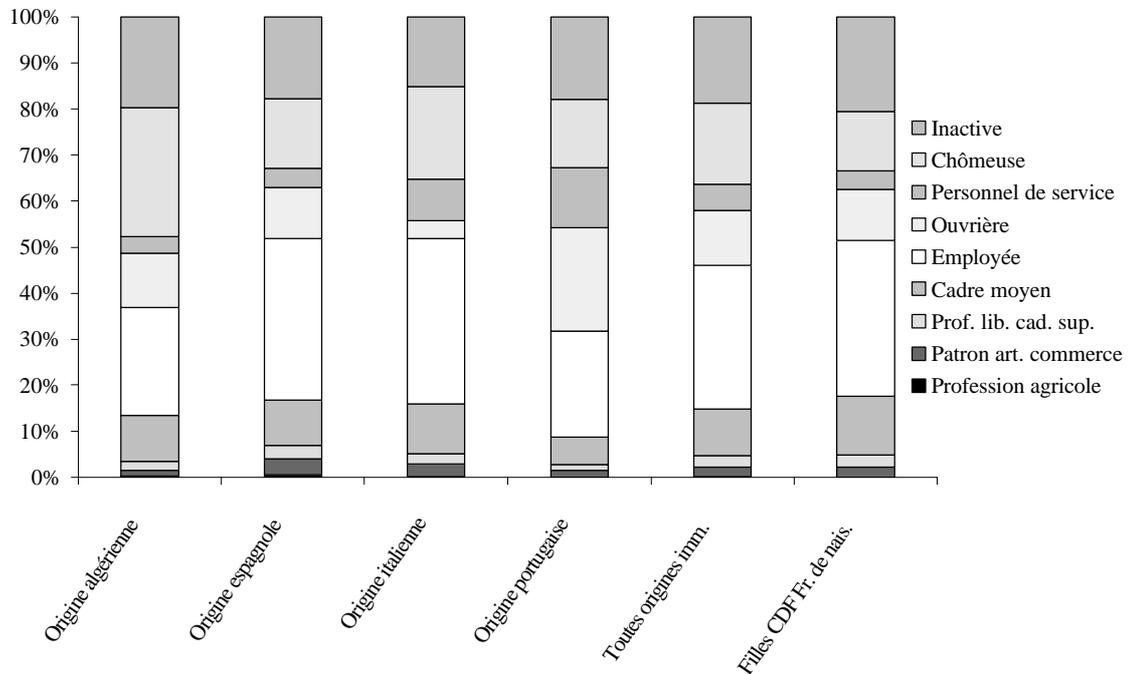
jeunes filles étrangères âgées de 17 à 24 ans et 89,0 % de leurs

**Figure 1 – Situation en 1990 des 27-33 ans fils d'ouvriers**



Source : EDP RP 1975-1990

**Figure 2 – Situation en 1990 des 27-33 ans filles d'ouvriers**



Source : EDP RP 1975-1990

condisciples masculins appartenait à la catégorie « Ouvriers ». Cette situation était plus le fruit d'une tendance naturelle que la conséquence de l'application de dispositifs spécifiques ayant, *nolens volens*, contribué à ce résultat. Depuis 1981, le choix d'une orientation des populations issues de l'immigration vers les procédures d'insertion de droit commun (Plan Avenir Jeunes, de juin 1981 à juin 1982, par exemple) a été préféré à celui de dispositifs qui leur auraient été plus spécialement destinés mais portant en eux des risques supplémentaires de marginalisation.

Environ 30 % des jeunes de la seconde génération nés avant 1968 avaient un statut de cadre en 1986 (Borkowski, 1990). Il est donc abusif de considérer que les enfants d'immigrés se voient assigner les mêmes tâches que celles des pères, et les espoirs de promotion sociale de ces jeunes ne sont pas exclusivement fonction du rapport entre l'effectif des générations concernées et le nombre de postes occupés par les générations précédentes ayant même origine. Cependant, les fils et filles d'ouvriers n'atteignent la situation de cadre que dans une proportion de 10 à 18 % d'entre-eux, selon leur origine ou genre (figures 1 et 2).

Les fils d'ouvriers demeurent majoritairement ouvriers (figure 1). Les filles d'ouvriers se retrouvent plus souvent comme employées mais la situation de chômage est fréquente, le retrait du marché du travail (« inactive ») succédant parfois au chômage (Richard, 1998b), situation plus fréquente que chez les hommes pour ce qui concerne son occurrence enregistrée transversalement (figure 2).

Les dynamiques de la mobilité sociale sont relativement proches pour les jeunes d'origine immigrée et pour ceux issus de familles françaises de plus longue date (tableaux 3 et 4). Ainsi, 42 % des employés de 1982 sont employés huit ans plus tard parmi les fils de Français de naissance, 41 % parmi les jeunes d'origine immigrée du même âge (27-33 ans en 1990). 62 % des ouvriers fils de Français de naissance sont, huit ans plus tard (1990), toujours ouvriers, tandis que c'est le cas de 58 % des ouvriers de 1982 issus de l'immigration (tableaux 3 et 4). Les femmes sont bien plus rarement ouvrières, mais la même similitude des tables de mobilité sociale générale respectives des filles de Français de naissance et des jeunes femmes d'origine immigrée est observée (tableaux 6 et 7).

**Tableau 3 – Situation en 1990 des 27-33 ans selon leur situation en 1982 : fils de Français de naissance**

CSP en 1982	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeur	Hors de France ou DCD en 1990
Profession agricole	<b>84 %</b>	0 %	0 %	1 %	0 %	11 %	0 %	0 %	3 %	1 %
Pat. - comm. - artisan	3 %	<b>31 %</b>	12 %	12 %	9 %	16 %	3 %	0 %	9 %	3 %
Prof. lib. - cadre sup.	0 %	0 %	<b>79 %</b>	0 %	0 %	12 %	0 %	0 %	4 %	5 %
Cadre moyen	2 %	6 %	16 %	<b>42 %</b>	8 %	16 %	1 %	1 %	5 %	3 %
Employé	0 %	3 %	3 %	18 %	<b>42 %</b>	18 %	1 %	3 %	1 %	9 %
Ouvrier	1 %	5 %	1 %	10 %	5 %	<b>62 %</b>	1 %	1 %	7 %	7 %
Chômeur	2 %	9 %	3 %	10 %	5 %	<b>34 %</b>	2 %	3 %	21 %	11 %
Inactif dont étud.	2 %	3 %	<b>25 %</b>	<b>25 %</b>	7 %	19 %	1 %	4 %	7 %	7 %

\* Données corrigées de l'omission. Ce tableau et les suivants se lisent par ligne.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 4 – Situation en 1990 des 27-33 ans selon leur situation en 1982 : hommes d'origine immigrée**

CSP en 1982	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeur	Hors de France ou DCD en 1990
Profession agricole	<b>47 %</b>	0 %	0 %	5 %	5 %	16 %	0 %	0 %	0 %	27 %
Pat. - comm. - artisan	0 %	25 %	3 %	<b>32 %</b>	0 %	22 %	0 %	3 %	3 %	11 %
Prof. lib. - cadre sup.	(effectif non significatif pour la répartition des 88 % d'actifs occupés)									12 %
Cadre moyen	0 %	3 %	15 %	<b>54 %</b>	6 %	10 %	1 %	1 %	3 %	7 %
Employé	1 %	2 %	4 %	23 %	<b>41 %</b>	15 %	0 %	3 %	6 %	6 %
Ouvrier	0 %	6 %	1 %	9 %	3 %	<b>58 %</b>	1 %	2 %	9 %	11 %
Chômeur	1 %	2 %	6 %	4 %	7 %	<b>40 %</b>	0 %	2 %	14 %	23 %
Inactif dont étud.	1 %	3 %	14 %	19 %	7 %	<b>24 %</b>	1 %	5 %	8 %	18 %

\* Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 5 – Situation en 1990 des hommes de 27-33 ans ouvriers en 1982**

Origine nationale	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employé	Ouvrier	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeur	Hors de France ou DCD en 1990
Fils de CDF Fr. de nais.	1 %	5 %	1 %	10 %	5 %	63 %	1 %	1 %	8 %	5 %
Origine immigrée, dont :	0 %	6 %	1 %	9 %	3 %	58 %	1 %	2 %	9 %	11 %
algérienne (n=203)	0 %	4 %	1 %	8 %	3 %	42 %	0 %	1 %	19 %	22 %
espagnole (n=281)	0 %	10 %	1 %	8 %	6 %	58 %	1 %	3 %	7 %	6 %
italienne (n=415)	1 %	8 %	1 %	9 %	3 %	60 %	1 %	2 %	8 %	7 %
portugaise (n=250)	0 %	4 %	0 %	11 %	0 %	65 %	0 %	0 %	4 %	14 %

\* Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 6 – Situation en 1990 des 27-33 ans selon leur situation en 1982 : filles de Français de naissance**

CSP en 1982	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employée	Ouvrière	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeuse	Hors de France ou DCD en 1990
Profession agricole	<b>75 %</b>	0 %	0 %	0 %	0 %	9 %	0 %	14 %	0 %	2 %
Pat. - comm. - artisan	0 %	<b>45 %</b>	0 %	6 %	13 %	6 %	1 %	19 %	6 %	2 %
Prof. lib. - cadre sup.	0 %	0 %	<b>60 %</b>	13 %	9 %	0 %	0 %	17 %	0 %	1 %
Cadre moyen	1 %	4 %	10 %	<b>54 %</b>	11 %	0 %	0 %	9 %	4 %	6 %
Employée	1 %	2 %	2 %	10 %	<b>54 %</b>	3 %	2 %	17 %	8 %	1 %
Ouvrière	0 %	2 %	0 %	6 %	12 %	<b>40 %</b>	4 %	18 %	17 %	1 %
Chômeuse	1 %	10 %	4 %	11 %	<b>31 %</b>	9 %	4 %	16 %	12 %	3 %
Inactive dont étud.	0 %	1 %	10 %	20 %	21 %	4 %	2 %	<b>25 %</b>	11 %	5 %

\* Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 7 – Situation en 1990 des 27-33 ans selon leur situation en 1982 : filles d'origine immigrée**

CSP en 1982	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employée	Ouvrière	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeuse	Hors de France ou DCD en 1990
Profession agricole	(effectif non significatif)									
Pat. - comm. - artisan	(effectif non significatif)									
Prof. lib. - cadre sup.	(effectif non significatif)									
Cadre moyen	0 %	1 %	11 %	<b>48 %</b>	16 %	0 %	0 %	8 %	7 %	9 %
Employée	0 %	3 %	1 %	9 %	<b>50 %</b>	4 %	2 %	13 %	13 %	5 %
Ouvrière	0 %	1 %	0 %	2 %	11 %	<b>38 %</b>	3 %	17 %	21 %	7 %
Chômeuse	0 %	3 %	0 %	7 %	22 %	8 %	5 %	<b>24 %</b>	22 %	8 %
Inactive dont étud.	0 %	2 %	8 %	13 %	19 %	4 %	4 %	<b>25 %</b>	13 %	12 %

\* Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

**Tableau 8 – Situation en 1990 des femmes de 27-33 ans employées en 1982**

Origine nationale	Situation en 1990									
	Profession agricole	Patron commerce	Prof. lib. cadre sup.	Cadre Moyen	Employée	Ouvrière	Personnel de service	Divers ou inactif	Chômeuse	Hors de France ou DCD en 1990
Filles de CDF Fr. de nais.	1 %	2 %	2 %	10 %	54 %	3 %	2 %	16 %	9 %	1 %
Origine immigrée, dont :	0 %	2 %	1 %	9 %	50 %	4 %	2 %	13 %	13 %	5 %
algérienne (n=90)	0 %	0 %	0 %	13 %	42 %	7 %	2 %	3 %	23 %	9 %
espagnole (n=170)	1 %	5 %	1 %	7 %	48 %	3 %	2 %	17 %	15 %	2 %
italienne (n=296)	0 %	4 %	1 %	10 %	54 %	4 %	1 %	11 %	12 %	5 %
portugaise (n=91)	0 %	2 %	2 %	1 %	40 %	7 %	6 %	20 %	8 %	13 %

\* Données corrigées de l'omission.

Source : EDP RP 1975-1990.

Il convient de relever qu'un fort pourcentage d'ouvriers d'origine algérienne de 1982 ont quitté la France avant le recensement de 1990 (tableau 5). Le phénomène touche moins les jeunes femmes employées de même origine, tandis que la proportion d'entre elles qui sont au chômage atteint 23 % (tableau 8). Les jeunes issus de l'immigration algérienne constituent une population présentant un profil davantage marqué encore que celui de l'ensemble des jeunes issus de l'immigration maghrébine prise dans son ensemble. Les données longitudinales ou rétrospectives permettent d'établir, et cela constitue un de leurs avantages, si les barrières de marché sont temporaires (ce qui correspond au postulat économique néo-classique) ou si le marché est durablement segmenté, indépendamment de la conjoncture de court terme, et de l'âge des actifs étudiés (Sørensen 1983). La proportion de jeunes ouvriers de 1982 toujours présents en France en 1990 se trouvant au chômage en 1990 atteint 22 % (tableau 5), tandis que le pourcentage n'est que de 5 % en 1990 pour les fils de Français de naissance. Au-delà de différences qui s'expliquent en partie par la réduction des emplois accessibles (dans la fonction publique) pour ceux qui ne sont pas de nationalité française, ces chiffres illustrent des phénomènes que des travaux économétriques plus approfondis ont permis de caractériser comme étant liés à des pratiques discriminatoires sur le marché du travail (Richard, 1997a). Ces phénomènes sont d'autant plus certains que des recherches précédentes ont montré l'absence de discrimination des jeunes, selon leur origine, dans le milieu éducatif, en seuls termes de niveau atteint (Richard, 1997b). En dépit de quelques phénomènes d'orientation sélective (souhaitée ou non souhaitée) des enfants d'immigrés vers des filières aux débouchés plus incertains (parfois parce que perçus comme plus prestigieux ou moins pénibles et dévalorisants), le système éducatif assume donc plutôt correctement le rôle qui lui est aujourd'hui dévolu dans le processus d'intégration des enfants d'immigrés.

Conséquence de la faiblesse de leur engagement dans des filières scolaires techniques, les jeunes hommes d'origine algérienne sont de plus en plus nombreux dans le secteur tertiaire marchand<sup>2</sup>. La concentration sectorielle de l'activité professionnelle des jeunes filles d'origine maghrébine a souvent été constatée, même chez celles qui ont poursuivi des études supérieures. Les animateurs des structures d'insertion sociale observent qu'une bonne partie des jeunes filles d'origine maghrébine qui ont pu réussir un cursus scolaire dans l'enseignement secondaire s'orientent vers les IUT de gestion, ou dans les écoles de travail social et sanitaire ou encore dans les formations aux diplômes d'animateurs (Jazouli, 1992). Une certaine reproduction dans la localisation sectorielle d'une génération à l'autre est aussi observée chez les jeunes d'origine italienne, dont un tiers travaillent dans l'industrie (Richard, 1997b). Cependant, lorsque des pénuries de main-d'œuvre se manifestent pour des emplois non qualifiés (dans le secteur du bâtiment et des travaux publics (BTP), par exemple), certains jeunes d'origine italienne ou espagnole déclinent, tout comme les jeunes issus de famille française de longue date, les offres qui leur sont faites, car il s'agit d'emplois souvent exercés par leur père, qu'ils assimilent par eux à de mauvaises conditions de travail et de rémunération<sup>3</sup>.

L'histoire économique a montré que les immigrés ont traditionnellement alimenté un métabolisme social (« un pompage », pour reprendre l'expression de A. Landry). Entrés par le bas de l'échelle sociale, ils « poussaient vers le haut » les Français, puis, à leur tour, étaient poussés par la vague suivante. L'arrêt de l'immigration a, en quelque sorte, immobilisé ce circuit. Les Français n'ont plus été propulsés vers le haut de l'échelle sociale par les immigrés. Au contraire, ces derniers, immobilisés, eux aussi, faute de successeurs, ont commencé à grimper seuls les échelons, concurrençant ou doublant certains Français victimes du développement du chômage. Le problème de l'intégration se pose alors dans des termes nouveaux : les immigrés sédentarisés et, plus encore, leurs enfants, deviennent semblables à de nombreux Français de naissance (Le Bras, 1995, p. 391-392). Il faut souhaiter que des études quantitatives soient consacrées à l'étude de la mobilité sociale des jeunes issus

---

2. Des études détaillées sur ce sujet ont été effectuées, à partir des données du recensement de la population de mars 1982 (tirage au 1/20<sup>ème</sup>), par André Lebon (1989).

3. Pour ce qui concerne les jeunes d'origine asiatique, le tableau de l'intégration sociale est contrasté. D'un côté, on constate une indéniable réussite, tant scolaire que professionnelle, de la population de culture confucéenne. Par contre, les populations originaires des zones rurales, du Cambodge, tels les enfants des survivants des massacres perpétrés par les Khmers rouges, n'ont pas réussi une adaptation que les biographies passées faisaient vivre comme une nouvelle épreuve (Khoa, 1996).

de l'immigration en fonction des diverses dimensions de leurs origines familiales réelles ou supposées, de celles de leur éventuel conjoint, et du statut de ce dernier. Les études sur ce sujet restent à mener, bien que leur intérêt, à propos de l'ensemble de la population française, soit connu depuis longtemps (Prévot et Merllié, 1991, p. 80-93). La dynamique d'alignement des trajectoires des jeunes d'origine immigrée sur celles de l'ensemble de la population active a été cependant marquée par la précarisation croissante des situations durant les années intercensitaires ici concernées. Pour ce qui concerne l'insertion socio-économique des populations issues de l'immigration et défavorisées, les premières études issues du recensement de 1999 mènent à la conclusion que les questions ici abordées à partir des données du recensement de 1990 se posent toujours en des termes assez proches (Lipatz, 2002).

## 2. Dynamique générale de l'emploi et insertion sociale des jeunes issus de l'immigration

L'étude de la mobilité sociale des jeunes issus de l'immigration doit donc être replacée dans le contexte de dégradation générale de l'insertion des jeunes actifs en France, jusqu'à l'embellie de ces dernières années. Comme le souligne M. Béraud (2000), « le mouvement de diffraction de la relation d'emploi est à la source d'une mutation majeure dans le fonctionnement du marché du travail, tant du point de vue des pratiques de recrutement, des modalités de gestion du personnel que des trajectoires professionnelles » (p. 68). Deux tendances fortes caractérisent cette évolution selon la plupart des auteurs sur le sujet et que confirment toutes les statistiques : le développement des formes particulières d'emploi et le « durcissement » des conditions d'insertion dans l'emploi et de sortie du chômage d'autre part. L'idée est donc ici d'envisager la situation des jeunes issus de l'immigration comme directement liée à cette évolution du marché du travail.

Au vu des résultats issus de l'exploitation de l'échantillon démographique permanent, l'approche en termes de segmentation du marché nous paraît pertinente pour analyser ce phénomène de marginalisation, et donc de discrimination, de certains jeunes d'origine étrangère dans l'emploi. Dans un contexte de précarisation croissante, d'extension des marchés externes et d'augmentation du nombre de diplômés, c'est l'ensemble des jeunes qui rentre en compétition pour l'emploi. Au niveau de chaque port d'entrée des marchés internes du travail se constitue une file d'attente à partir de multiples signaux dont l'un d'entre est l'origine du père. Si ce phénomène est une réalité, nous rejoignons pourtant F. Lefresne (1999) lorsqu'elle délaisse la perspective où « *l'insertion est appréhendée comme un phénomène – certes de plus en plus long et chaotique – d'accès aux régulations dominantes dont le champ d'application se restreint mais dont la logique de fonctionnement est supposée invariante* » (p. 223) et préfère une analyse de la segmentation à l'aune des modalités de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre juvénile, en lien avec des logiques sectorielles de l'emploi. Ce type d'analyse (Moncel, 1998) reconnaît un rôle structurant fort aux entreprises s'agissant de la segmentation du marché du travail et de l'insertion des jeunes. Pour autant, n'oublions pas que ces entreprises se saisissent, même si cela se fait justement selon des pratiques variées selon les secteurs, des dispositifs qui relèvent de la politique publique d'emploi à travers souvent des effets d'aubaine. La segmentation est une réalité du marché du travail dont l'interprétation est donc en partie à revisiter. En effet, des travaux récents invitent à repenser les frontières classiques entre MI et ME, en particulier à relativiser l'opposition entre CDD et CDI pour apprécier la stabilité de l'emploi (Paugam, 2000). Des typologies récemment proposées (Lochet, 1997, Moncel, 1998) font clairement apparaître des modes de recrutement et de gestion de la population juvénile très variés selon les secteurs d'activité. Il nous est alors apparu intéressant de confronter ces typologies à l'analyse proposée par C.-V. Marie (1994) qui valide la polarisation sectorielle de la main-d'œuvre étrangère et/ou d'origine étrangère. Le rapprochement de ces deux types d'approche explique alors que la précarisation soit amplifiée pour les jeunes d'origine étrangère se trouvant dans certains secteurs marqués par des modes de gestion de la main d'œuvre précarisants et des marchés externes très étendus. À partir de l'enquête périodique du ministère du travail sur l'évolution de l'emploi des étrangers en France, C.-V. Marie (1994) confirme qu'un transfert massif de l'emploi étranger s'est opéré du secondaire vers le tertiaire : « *alors qu'en 1975, 66 % des étrangers salariés étaient employés dans l'industrie et le bâtiment contre 29 % dans les services, quinze ans*

*plus tard (1990), ces proportions s'inversent et s'établissent respectivement à 47 % et 50 % » (p.146).* Ce transfert d'emploi est par ailleurs conforme au rééquilibrage de l'appareil productif français sur la période. Plus précisément, cette « tertiarisation » de l'emploi des étrangers s'est opérée vers les secteurs des services marchands aux entreprises (+ 261,0 %) et des services marchands aux particuliers (+88,0 %). Ce glissement confirme alors que les salariés étrangers ou d'origine étrangère ont quitté les secteurs à marchés internes en rétrécissement avec accès très sélectif des jeunes pour se porter vers des secteurs à marchés externes stabilisés ou à marchés internes en croissance, mais totalement fermés à l'égard des jeunes. Les jeunes d'origine étrangère se retrouvent plus massivement dans des secteurs caractérisés par un usage très répandu et varié des statuts précaires.

Sur un autre point, cette mutation de la structure d'emploi des salariés étrangers a entraîné une évolution très marquée de leur répartition par qualification puisque la part des ouvriers a sans cesse diminué sur la période au profit de celle des employés. À la mutation de l'appareil productif a donc correspondu une mutation de la structure de l'emploi et de leur répartition par qualification. C'est un élément important à prendre en considération car il pourrait expliquer une grande partie de la mobilité professionnelle des jeunes issus de l'immigration comparée à celle de leur père. Plusieurs interprétations de cette mobilité sont pourtant envisageables (Vallet, 1999) et il semble délicat de trancher en faveur de l'une d'entre elles exclusivement<sup>4</sup>. Ainsi que l'a souligné L.-A. Vallet, cette idée semble conforme à l'hypothèse d'invariance temporelle du régime de mobilité, appelée aussi fluidité sociale<sup>5</sup> constante (Goldthorpe, 1980) selon laquelle « *l'existence de variations temporelles significatives dans les taux observés de mobilité ne serait due qu'à des transformations macrostructurelles – notamment l'évolution de la distribution des emplois – indépendantes de la structure de la mobilité alors que les taux de mobilité relatifs demeureraient stables dans le temps* » (Vallet, 1999, p. 6). Ce qui signifierait qu'il existe une forte inertie des régimes de mobilité sociale entre générations. Cette thèse d'une « quasi-constance de la fluidité sociale » est aujourd'hui largement acceptée par les sociologues français qui cherchent à expliquer les formes du processus d'acquisition du statut en France. Pour autant, à la suite des travaux de C. Thélot (1982), L.-A. Vallet (1999) renonce à croire à cette stabilité. Autrement dit, la dissemblance entre la distribution socioprofessionnelle des enfants d'immigrés et leurs pères, observée dans les tables de mobilité, est la traduction certaine du processus de tertiarisation intervenu depuis quelques décennies et qui a augmenté les chances d'accès à une position supérieure à celle des pères. Mais nous ne sommes pas en mesure d'affirmer qu'elle est réductible à ce phénomène, c'est-à-dire que les inégalités de chances ont diminué. De nombreuses enquêtes et articles laissent cependant penser que le régime de mobilité des jeunes issus de l'immigration s'est peu modifié et que l'inégalité est toujours forte.

L'élévation des niveaux de diplôme des jeunes d'origine étrangère s'explique par l'accroissement du taux de scolarisation et la prolongation de la scolarité initiale observés en France. Il ne s'agit donc pas d'un éventuel « rattrapage » des jeunes d'origine étrangère mais d'une évolution générale du système éducatif français. La difficulté est donc repoussée pour ces jeunes, car face à cette augmentation du nombre de diplômés, la propriété de signal et de filtre du diplôme est affaiblie. Les entreprises ont en effet modifié leurs pratiques de recrutement pour résoudre le problème de l'incomplétude du contrat de travail et utilisent désormais des contrats spécifiques temporaires pour suppléer au diplôme devenu insuffisant. M. Béraud souligne ainsi que si l'intérim et les CDD ne représentent en 1997 que 6 % de l'emploi salarié (9,4 % si on tient compte des apprentis), ces formes particulières d'emploi « *constituent en revanche aujourd'hui pour les entreprises le principal mode d'embauche. Signe d'une transformation profonde des pratiques de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre par les entreprises, l'emploi temporaire s'est affirmé depuis maintenant plus de cinq ans comme la première forme d'emploi sur laquelle les entreprises recrutent (et sélectionnent) leur personnel* » (p. 79). Le passage par une de ces formes particulières d'emploi est donc devenu une voie

---

4. Selon L.-A. Vallet (1999), la question de l'identification des tendances temporelles de long terme dans le régime de mobilité sociale des sociétés modernes serait depuis longtemps l'une des plus débattue parmi les sociologues de la stratification et de la mobilité.

5. Cf. Vallet (1999) pour une définition précise de la fluidité sociale et de la mobilité observée.

d'accès au marché du travail. Mais, si pour certains il n'est que temporaire, pour d'autres il constitue un marché du travail périphérique dans lequel ils s'installent durablement. L'instabilité professionnelle des jeunes s'explique par la spécificité des logiques d'insertion (Nicole-Drancourt, 1992). Des périodes d'incertitude professionnelle, d'activité et d'inactivité volontaire ou contrainte se succèdent : elles sont vécues comme des transitions (Rose, 1984). En réaction à cette intégration professionnelle non réussie, certains jeunes envisagent alors le retour vers le pays d'origine parental. Cela touche plus particulièrement les jeunes entrés en France durant l'enfance, d'autant plus touchés par le chômage qu'ils sont entrés récemment dans notre pays, et par conséquent, plus souvent de nationalité étrangère. Or, depuis quinze ans, l'augmentation des taux de chômage des jeunes a été particulièrement importante, même si les données de 1990, utilisées dans notre étude, correspondent à une période d'amélioration temporaire du marché de l'emploi. La dégradation a repris durant les années 1992-1997, ce qui rend les analyses effectuées comme plutôt révélatrices de ce que doivent être les situations actuelles.

Surproduction de diplômés et marché du travail tendu conduisent à un processus de déclassement qui est en constante augmentation en France depuis le milieu des années 80. C'est un processus en chaîne qui s'est instauré avec des effets de report décalés depuis le déclassement jusqu'au chômage, chaque phénomène étant une étape de la file d'attente vers l'emploi souhaité. Ces phénomènes valident fortement les approches segmentationnistes du marché du travail dans la mesure où la file d'attente se justifie par la présence de marchés internes du travail. Si tous les jeunes diplômés sont victimes de cette situation de déclassement, les études montrent que le phénomène est amplifié pour les jeunes issus de l'immigration maghrébine qui sont plus touchés que les autres jeunes (Richard, 1997a). Si les jeunes d'origine étrangère sont plus diplômés qu'avant, cela leur permet-il d'accéder à des emplois plus qualifiés ? Ils sont victimes d'une distorsion entre formation et poste de travail occupé, mais ce phénomène est propre à l'ensemble des jeunes et s'explique par « *la transformation des modes de recrutement et de gestion de la main-d'œuvre juvénile fondée sur la notion de compétence : la recherche d'un ensemble informel de qualités tenant aux aptitudes à évoluer de l'individu, à sa mobilité potentielle* » (Lefresne, 1999). Le relâchement du lien formation-emploi serait donc caractéristique du marché du travail des jeunes en France et ne tiendrait pas uniquement à une discrimination particulière.

Les tables de mobilité sociale reproduites dans cet article ont montré une mobilité professionnelle ascendante des enfants d'immigrés et des dynamiques de la mobilité sociale relativement proches pour les jeunes d'origine immigrée et pour ceux issus de familles françaises de plus longue date. Quand alignement il y a, celui-ci ne s'explique pas par un « rattrapage » mais plutôt une dégradation des trajectoires de l'ensemble de la population active et en particulier des jeunes issus des familles françaises. Ainsi, s'agissant des trajectoires salariales, F. Lefresne (1999) peut affirmer à la suite de G. Forgeot et J. Gautié (1997) que « *le déclassement se traduit non seulement par des effets de report expliquant en grande partie le chômage des moins qualifiés, mais aussi par un déclassement salarial expliquant des inégalités entre jeunes et adultes.(...) La dégradation de la situation relative des jeunes ne traduit pas seulement un « effet d'âge », par nature transitoire ; elle traduit les évolutions d'un rapport salarial en transformation et induit avec elle une profonde mutation de rapports intergénérationnels.* »

Tous les indicateurs relatifs à l'emploi et au chômage indiquent que les jeunes d'origine étrangère sont très vulnérables sur le marché du travail. Cela ne s'explique par nécessairement par l'origine nationale parentale, mais cela est d'autant plus marqué qu'ils sont d'origine maghrébine. Si les caractéristiques des jeunes issus de l'immigration sur le marché du travail sont proches de celles des jeunes issus de parents français de naissance, la discrimination amplifie ensuite les phénomènes de sélectivité et d'insertion. L'idée que nous souhaiterions développer est donc celle d'une multiple segmentation du marché du travail : segmentation du déclassement, de l'insertion, des trajectoires entre les jeunes et les anciens puis segmentation de la population juvénile entre les jeunes d'origine étrangère et ceux d'origine française. Un effet de file d'attente se construirait ainsi au sein de la population juvénile issue de l'immigration. Toutefois, la comparaison est rendue difficile de par les spécificités de

l'appareil statistique français, le législateur n'ayant pas donné à l'INSEE l'autorisation d'indiquer d'éventuelles origines ethniques des individus dans ses statistiques. La discrimination raciale sur le marché du travail n'est donc pas facile à mesurer scientifiquement. Enfin, on ne peut aussi exclure que la volonté de conserver une part d'identité originelle ait été manifestée par des jeunes, ayant moins de difficultés, susceptibles non seulement de valoriser leur culture d'origine, mais possédant la capacité et le souhait d'inscrire une appartenance en référence. Le racisme semble paradoxalement autant jouer sur la proximité que sur la différence absolue. L'idée que la mobilité sociale des jeunes issus des classes populaires ou étrangères puisse être source de tension en raison des modifications ultérieures de la structure de la population active est présente, depuis les origines, dans la pensée de certains économistes ou sociologues (cf. par exemple, Schumpeter, 1927). G. Myrdal, dès 1944, avait mis en évidence cette réalité, aux États-Unis, et cette analyse fut reprise par G. Tapinos. Dans un contexte de forte concurrence, pour ceux que cela concerne, le racisme recrée la distance et la différence qui tendent à s'effacer.

Dans son étude de l'immigration en France dans les années quatre-vingt-dix, C.-V. Marie (1994) conclut sur l'idée d'ambivalence de leur situation. Ambivalence, car si les mutations du système productif des années quatre-vingts ont modifié radicalement leurs perspectives d'emploi en France, « *les changements observés dans l'activité économique des étrangers sont avant tout des signes patents de leur totale intégration au système économique français* ». Cette étude sur les jeunes issus de l'immigration tend aussi sur certains points à confirmer cette intégration et ce rapprochement des caractéristiques de l'ensemble des jeunes quelle que soit leur origine sur le marché du travail. Mais, selon nous ce rapprochement des caractéristiques et des trajectoires, ce nivellement s'est opéré vers le bas ; les jeunes d'origine française ayant en quelque sorte rejoint les jeunes d'origine étrangère dans leur précarité, leurs difficultés d'insertion et une mobilité professionnelle moins forte que celle de leurs pères. La réalité incite donc à la prudence et nous rejoignons donc C.-V. Marie quand il affirme que l'ambivalence est encore plus grande pour les jeunes issus de l'immigration dont la situation lui paraît très préoccupante : « *Il est sans conteste que les années quatre-vingts auront été pour bon nombre celles de la réussite scolaire, universitaire et professionnelle. Rapportée au statut social des parents, cette réussite est le signe d'une véritable promotion, mais elle demeure minoritaire et, pour l'essentiel, la réalité incite à moins d'optimisme* » (p.159). De manière rétrospective, il apparaît que les jeunes issus de l'immigration ont davantage souffert que les *enfants de Français de naissance* de la précarisation des situations socio-économiques. La différence s'explique largement par le milieu social d'origine mais son ampleur est toutefois tempérée par l'existence de départs hors de France qui ont concerné notamment les moins diplômés. La mobilité sociale ascendante des autres personnes peut être alors la conséquence du départ de certaines familles, ce qui favorise l'établissement définitif des autres en France. La mobilité sociale des jeunes salariés issus de l'immigration est généralement proche de celle des *enfants de parents français de naissance*. Cela est notamment le cas pour les salariés issus des familles les plus favorisées en provenance des pays d'immigration traditionnels, familles qui sont les moteurs de la démonstration de la possibilité de l'ascension sociale (Thélot, 1982). Pourtant, de fait, l'ascension sociale de ces derniers ne passe pas nécessairement par l'installation durable en France tandis que, pour les jeunes issus des milieux populaires, c'est surtout à l'aune de ce critère que l'intégration et l'ascension sociales se mesurent. L'origine nationale, particulièrement sensible et ressentie par l'individu, a une importance réelle. Le déclassement social des jeunes d'origine algérienne existe, et il ne produit pas seulement de l'immobilité professionnelle intergénérationnelle, comme cela fut le cas, pendant les périodes de plein emploi, pour les jeunes hommes issus de tous les courants migratoires, mais il produit aussi du chômage. Or, l'exclusion collective qui se prolonge est l'inverse de l'intégration individuelle, même si la mobilité ascendante, entre 1982 et 1990, des jeunes d'origine algérienne actifs occupés en 1982, a été assez comparable à celle des jeunes issus des autres courants migratoires. Il est incontestable que certaines entreprises pratiquent des politiques discriminatoires à l'égard des jeunes d'origine maghrébine (Negrouche, 2000). Seuls eux souffrent sensiblement de telles pratiques contraires aux principes fondamentaux du droit. L'égalité formelle n'induit pas nécessairement « l'égalité réelle », et il n'existe pas de « *pseudo-marchés ethniques* », sur le « *marché*

*du travail éclaté* », pour permettre à de prétendues mains-d'œuvre non substituables de s'insérer sur des marchés autonomes. Par ailleurs, force est de constater que si la théorie économique est utile dans l'analyse de la nature et des conséquences de la discrimination, elle ne renseigne guère sur les politiques de correction à mettre en œuvre (Tapinos, 1974, 132). C'est donc plus vers le législateur qu'il faut se tourner pour empêcher les comportements discriminatoires même si, dans ce domaine aussi, beaucoup reste à faire (Miné, 1999). Cumulant souvent plusieurs statuts qui, en matière de chômage, constituent autant de handicaps (le fait d'être jeune, celui d'être d'origine étrangère, voire d'être né hors de France et d'être alors éventuellement étranger), ces enfants d'immigré(s) se trouvent dans une situation doublement fragilisée. Ainsi, tandis qu'une possible réouverture des frontières et du marché du travail à de nouveaux étrangers plus ou moins qualifiés a été évoquée depuis 1999, les débats récents ont fait réapparaître les discours sur le « devoir d'insertion » de la société à l'égard des jeunes adultes, notamment ceux dont les parents furent immigrants<sup>6</sup>. Des travaux récents montrent en effet la permanence des difficultés d'insertion des populations issues de l'immigration étrangère (Choffel, Delattre, 2002).

**Jean-Luc Richard**

Université de Rennes 1, UMR 6051 (FR IREIMAR) CNRS

**Anne Moysan-Louazel**

Université de Rennes 1, Campus de Beaulieu

263, avenue du Général Leclerc

35042 Rennes cedex

E-mail : [jean-luc.richard@univ-rennes1.fr](mailto:jean-luc.richard@univ-rennes1.fr)

[anne.moysan-louazel@univ-rennes1.fr](mailto:anne.moysan-louazel@univ-rennes1.fr)

## Bibliographie

Alba R. D., Handl J., Müller W. (1994), *Ethnische Ungleichheit im Deutschen Bildungssystem*, *Kölner Zeitschrift für Soziologie und Sozialpsychologie*, XLVI, n° 2, p. 209-237.

Béraud M. (2000), Des formes particulières d'emploi aux formes particulières de chômage, *Économies et Sociétés*, Série AB, n° 21, p. 67-117.

Blum A., La Gorce (de) G., Thélot C. (1985), Mobilité sociale et migration géographique, *Population*, XL, n° 3, p. 396-434.

Borkowski J.-L. (1990), L'insertion sociale des immigrés et de leurs enfants, In : INSEE, *Données Sociales 1990*, Paris, INSEE, p. 310-314.

Choffel P., Delattre E. (2002), Effets locaux et urbains sur les parcours du chômage, Présentation au groupe « Des obstacles à l'intégration sociale et les moyens d'y remédier » présidé par J.-P. Fitoussi, CAE, Paris, 45 p. (à paraître, DARES).

Doomernik J. (1998), *The effectiveness of integration policies towards immigrants and their descendants in France, Germany and the Netherlands*, ILO-BIT, Genève (*International Migration Papers*).

Dubé F. (1993), Processus migratoires et nouvelles générations en Europe : entre marginalisation et intégration, In : Dubé F., Tapinos G.P. et al., *Migration et population. Marché intérieur européen, immigration et pays tiers : Réflexions prospectives*, ILO-BIT, Genève.

Forgeot G., Gautié J. (1997), Insertion professionnelle des jeunes et processus de déclassement, *Économie et statistique*, n° 304, p. 53-74.

---

6. Caroline Monnot, Sylvia Zappi, « La pénurie de main d'œuvre relance le débat sur le recours à l'immigration », *Le Monde*, 11-12 février 2001.

- Gambier D., Vernières M. (1985), *Le marché du travail*, Paris, Economica.
- Goldthorpe J. H. (1980), *Social Mobility and Class Structure in Modern Britain*, Oxford, Clarendon Press.
- Jazouli A. (1992), *Les années banlieues*, Paris, Seuil.
- Khoa L. H. (1996), *L'immigration asiatique. Espaces économiques communautaires et stratégies d'ascension professionnelle*, Paris, CHEAM/La documentation française.
- La Gorce (de) G. (1993), *Mobilité sociale et trajectoires individuelles. L'histoire d'une spécialité de la sociologie et l'étude du cas d'une génération de Parisiens*, thèse de doctorat, Paris, EHESS.
- Lebon A. (1989), Les caractéristiques de l'emploi des jeunes étrangers, In : Lorreyte B. (dir.), *Les politiques d'intégration des jeunes issus de l'immigration*, Paris, L'Harmattan, p. 63-77.
- Le Bras H. (1995), *Les trois France*, Paris, Odile Jacob.
- Lefresne F. (1999), Place des jeunes sur le marché du travail en France : une approche sectorielle, *Revue de l'IRES*, n° 31, 2, p. 198-232.
- Lipatz J.-L. (2002), Les Zones urbaines sensibles dans leur environnement, Présentation au groupe « Des obstacles à l'intégration sociale et les moyens d'y remédier » présidé par J.-P. Fitoussi, CAE, Paris, 14 p.
- Lochet J.F. (1997), L'insertion structurée par les pratiques de recrutement des entreprises, In : *L'insertion professionnelle des jeunes, Analyses et débats*, Paris, Economica, p. 87-111.
- Marangé J., Lebon A. (1982), *L'insertion des jeunes d'origine étrangère dans la société française*, Paris, La documentation française.
- Marie C-V. (1994), L'immigration en France dans les années quatre-vingt-dix : nouvelle donne pour l'emploi et nouveaux enjeux de société, *Sociologie du Travail*, n° 2, p. 143-163.
- Maurin E. (1991), Étrangers, une main-d'œuvre à part ?, *Économie et statistique*, n° 242, p. 39-50.
- Miné M. (1999), Approche juridique de la discrimination raciale au travail : une comparaison France-Royaume-Uni, *Travail et Emploi*, n° 80, p. 91-107.
- Moncel N. (1998), Les profils de gestion de la main-d'œuvre au niveau des secteurs d'activité, Conséquences pour l'emploi des jeunes, *Formation Emploi*, n° 60, p. 67-79.
- Myrdal G. (1944), *An american dilemma. The negro problem and modern democracy*, New-York/London, Harper and Brother Publishers.
- Negruche N. (2000), Discrimination raciale à la française, *Le Monde diplomatique*, mars.
- Nicole-Drancourt C. (1992), L'insertion sociale et professionnelle des jeunes garçons et filles, In : Coutrot L., Dubar C. (dir.), *Cheminements professionnels et mobilités sociales*, Paris, Céreq, CNRS, La Documentation française.
- Paugam S. (2000), *Le salarié de la précarité*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Portes A., Sensenbrenner J. (1993), Embeddedness and Immigration: Notes on the Social Determinants of Economic Action, *American Journal of Sociology*, vol. 98, n° 6, p. 1320-1350.
- Prévoit J., Merllié D. (1991), La mobilité sociale, La découverte, coll. Repères n° 99.
- Richard J.-L. (1997a), Unemployment Among Young People of Foreign Origin in France: Ways of Measuring Discrimination, In: Swiss Federal Statistical Office (eds), *On the Way to a Multicultural Society ?*, Bern, BFS/OFS, p. 101-135.
- Richard J.-L. (1997b), *Dynamiques démographiques et socio-économiques de l'intégration des jeunes générations d'origine immigrées en France*, thèse de doctorat en démographie économique, IEP de Paris.

- Richard J.-L. (1998a), Rester en France, devenir français, voter : trois étapes de l'intégration des enfants d'immigrés, *Économie et statistique*, n° 316-317, p. 151-162.
- Richard J.-L. (1998b), Insertion sur le marché du travail, activité et fécondité des filles d'immigrés : mesures et particularités, In : Méhaut P., Mossé P. (dir.), *Les politiques sociales catégorielles. Fondements portées et limites*, Paris, L'Harmattan, p. 420-440.
- Rose J. (1984), *En quête d'emploi. Formation, chômage, emploi*, Paris, Economica.
- Schumpeter J. (1927), Die sozialen Klassen im ethnisch homogenen Milieu, *Archiv für Sozialwissenschaft und Sozialpolitik*, n° 57, p. 1-67.
- Silberman R., Fournier I. (1997), Educational Attainment and Unemployment for Immigrants' Children in France: An investigation of the Discrimination Hypothesis, Spring Conference, ISA Research Committee, Tel-Aviv, May 18-20.
- Sørensen A.B. (1983), Sociological research on the labor market, *Work and occupations*, x, n° 3, p. 261-287.
- Tapinos G. (1974), *L'économie des migrations internationales*, Paris, Armand Colin.
- Thélot C. (1975), Le fonctionnement du marché du travail : l'exemple des Pays de la Loire, *Économie et statistique*, n° 69, p. 51-58.
- Thélot C. (1982), *Tel père, tel fils ? Position sociale et origine familiale*, Paris, Dunod.
- Vallet L.-A. (1999), Quarante années de mobilité sociale en France : l'évolution de la fluidité sociale à la lumière des modèles récents, *Revue Française de Sociologie*, XL-1, p. 5-64.
- Wilpert C. (dir.) (1988), *Entering the Working World. Following the descendants of Europe's immigrant labour force*, Aldershot, European Science Foundation, Gower.
- Wilpert C. (1990), D'une génération à l'autre : position professionnelle et reproduction sociale des descendants des travailleurs immigrés en République Fédérale d'Allemagne, In : Abou Sada G., Courault B., Zérrouk Z. (dir.), *L'immigration au tournant*, Paris, L'Harmattan.